

Création d'un label international de gestion durable des petites îles

Programme pilote - 2016/2019

Dossier de présentation

Conservatoire du littoral
Délégation Europe et International
Bastide Beaumanoir
3, rue Marcel Arnaud
13100 Aix en Provence
tél. +33 (0)4 42 91 28 36
f.bernard@conservatoire-du-littoral.fr



Conservatoire
du littoral



Le label international « Iles durables »

Résumé exécutif

Les îles sont des territoires soumis à de nombreuses pressions liées aux changements globaux. Leur protection est essentielle, car ce sont autant de potentiels « laboratoires du développement durable » dans leur capacité à proposer des initiatives susceptibles d'être répliquées à d'autres échelles de territoire, et notamment à l'ensemble des zones côtières.

Fort de son expérience à l'international, en lien avec son initiative PIM – Petites Iles de Méditerranée - le Conservatoire du littoral mène depuis 2014 une réflexion sur la création d'un label reconnaissant la gestion durable de ces espaces singuliers, dont l'objectif est « **d'initier, d'entretenir et de valoriser une dynamique de gestion de la biodiversité et de développement durable des petites îles** ».

Ce label à portée internationale est conçu pour **reconnaitre** les meilleures pratiques de gestion des ressources mais aussi **accompagner** les îles candidates vers de meilleures pratiques et la certification, les **guider** dans leurs actions locales et **fédérer** les initiatives visant l'excellence. Il s'adresse aux îles « vraies », de moins de 15 000 hectares, privées ou publiques.

Il concerne plusieurs enjeux exacerbés sur les îles, auxquels doivent faire face des parties prenantes souvent démultipliées : préservation des milieux naturels, eau et assainissement, déchets, énergie, valorisation de produits locaux, patrimoine naturel et culturel, gouvernance, changement climatique, etc.

Le Conservatoire, pour initier la mise en place de ce Label de territoires, souhaite engager une série d'actions, sur 4 ans, dans le cadre d'un programme pilote visant principalement à tester sa pertinence sur plusieurs îles du globe, dans des écorégions stratégiques, en Europe du Nord, Afrique de l'Ouest, dans l'Océan Indien, ainsi que dans les Caraïbes et dans le Pacifique, et à faire émerger un « Club des îles Durables », composé d'acteurs engagés dans la protection des îles (gestionnaires -dont collectivités locales-, chercheurs, entreprises, fondations, représentants de la société civile et ONG, habitants, etc).

Pour mener à bien ce programme, le Conservatoire s'est rapproché de bailleurs de fonds engagés dans la protection de l'environnement et des biens publics mondiaux, et notamment du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), qui a émis un premier avis favorable après un premier examen réalisé par son comité.

Soutien technique et financier

Au vu de la portée (thématique, géographique) du projet de labellisation, le Conservatoire souhaite étendre son réseau de partenaires techniques et financiers à d'autres acteurs, et notamment des entreprises ou leurs fondations et des fondations publiques présentant des engagements forts en matière de développement durable qui pourraient contribuer tant du point de vue financier que par des soutiens techniques (expertises, matériel...).

Nous serions à cet égard très honorés de compter sur le soutien de votre institution.

Le coût global du programme, prévu sur 2016-2019, est estimé à un montant de 6 Millions d'EUR, dont 1,4 millions d'EUR pourraient être couverts par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, le Conservatoire du littoral contribuant aussi largement et directement à cette mise en place. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a également donné son accord pour soutenir techniquement et financièrement la phase pilote sur les enjeux qui lui sont prioritaires.

Le présent dossier reprend les principaux éléments de l'initiative présentée aux premiers partenaires, évoque la portée stratégique du programme et dresse également un plan de financement provisoire.

L'émergence du projet



Suite aux recommandations issues de la Conférence Environnementale sur la transition écologique de 2013 (conférence interministérielle organisée par l'Etat français pour émettre des préconisations sur les grands enjeux de l'environnement), le Conservatoire du littoral a engagé une réflexion sur la création d'un label international visant à promouvoir la gestion durable des îles du monde. En voici les raisons.

Le Conservatoire du littoral : une expertise reconnue à l'international

Le Conservatoire du littoral, établissement public national à caractère administratif, mène depuis 40 ans des actions de protection des côtes et des espaces insulaires par l'acquisition foncière en France métropolitaine et en Outremer. Depuis 20 ans, il fournit via sa Délégation Europe et International une assistance institutionnelle et technique aux agences littorales de différents pays méditerranéens et met déjà en œuvre des projets concrets sur des sites pilotes. Il mène notamment des opérations spécifiquement dédiées à assister les gestionnaires des petites îles dans le cadre de l'initiative PIM « Petites Iles de Méditerranée ».

Les petites îles, territoires fragiles à protéger

Les milieux insulaires sont reconnus à l'échelle mondiale comme des espaces fragiles et singuliers. Plusieurs menaces, issues des changements globaux, mettent en péril leur patrimoine naturel, culturel, économique et social : destruction de l'habitat, en lien avec le développement de formes touristiques non durables, invasions biologiques, exacerbées par la faible connectivité biologique avec les écosystèmes voisins, impacts du réchauffement climatique allant dans certains cas jusqu'à menacer de disparition certains territoires, pollution (déchets, eau), surexploitation des ressources etc. Les îles hébergent pourtant 20% des espèces de plantes et vertébrés terrestres, et on estime que 600 millions d'habitants dépendent des services écosystémiques des milieux insulaires pour l'eau, l'alimentation, le logement, les médicaments, et les ressources nécessaires à leur vie quotidienne (Convention sur la Diversité Biologique, 2010).

Des acteurs peu structurés et sous-représentés au niveau international

Les **acteurs insulaires** partagent des enjeux communs mais ne disposent pas tous des mêmes capacités techniques, humaines, et financières, pour y répondre. Plusieurs initiatives internationales ont ainsi vu le jour pour les représenter et les accompagner. Les plus affluentes étant liées au groupe des Petits Etats Insulaires SIDS (Small Islands Developing States, reconnus officiellement en 1992, et stratégies liées telles que la stratégie de Maurice), à la Convention sur la Diversité Biologique et à l'UICN (GLISPA, Global Island Partnership) ou encore à l'UNESCO (Réserves de biosphères côtières et insulaires). Ces initiatives sont complétées par des textes structurants et leurs groupes de travail respectifs (ex. addendum à la Convention de Berne sur la biodiversité des îles d'Europe). Ces démarches ont un impact plus ou moins fort sur les territoires insulaires. Si certaines îles s'illustrent par leurs engagements en faveur d'une gestion durable de leurs ressources, d'autres, notamment celles ne bénéficiant pas de statuts de protection spécifiques ou n'ayant pas accès à ces groupes de travail, n'ont pas pu ou su développer de politiques de gestion durable de leurs ressources ni de cadre de gouvernance permettant d'aller dans ce sens. Ces mêmes acteurs ne disposent par ailleurs pas des mêmes capacités à communiquer et capitaliser sur leurs bonnes pratiques : si les initiatives ne manquent pas, elles sont parfois peu relayées, peu lisibles, et donc peu accessibles aux gestionnaires désireux de s'en inspirer.

Les îles, véritables « laboratoires » du développement durable

La démarche du **label** consiste à **favoriser la mise en place de pratiques vertueuses** sur les îles par l'accompagnement de leurs gestionnaires. En ce sens, le label île durable cherche avant tout à positionner les îles par rapport aux changements globaux et reconnaître leur rôle de « laboratoires du développement durable », dans leur capacité de proposer des initiatives innovantes susceptibles d'être reproduites à d'autres échelles de territoire, y compris à l'ensemble des zones côtières.

Le Label : une démarche plus qu'une simple reconnaissance

Dans sa logique « d'initier, d'entretenir et de valoriser une dynamique de gestion de la biodiversité et de développement durable des petites îles », l'idée forte de cette initiative est **d'accompagner les territoires insulaires qui souhaitent structurer et fédérer leurs actions dans une perspective de développement durable**. La structuration d'un « club des îles durables » regroupant les structures adhérant à cette démarche vise à fournir à ses membres des expertises thématiques (eau, énergie, déchet, biodiversité, gouvernance...) pour les aider à franchir des étapes en vue d'obtenir le Label. De même, la mise en place d'actions de formations très concrètes (sur le terrain) entre les acteurs membres du « Club » sur les enjeux du développement durable visera là encore à passer du concept ou de l'envie au concret et tangible au bénéfice du territoire, des communautés humaines et de la biodiversité.



Le programme pilote

Opérations prévues sur 2016 – 2019

Le programme se fixe trois objectifs majeurs :

1. Tester la pertinence, l'appropriation sociale et institutionnelle, et l'impact du label sur un réseau de sites pilotes
2. Mettre en place un réseau international d'acteurs engagés dans la protection des îles, le « Club des îles Durables »
3. Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles susceptibles d'être répliquées en milieux insulaires et côtiers

Objectif 1 : Tester la pertinence, l'appropriation sociale et institutionnelle, et l'impact du label sur un réseau de sites pilotes

Le programme veillera à tester, évaluer et valider sur des sites pré-identifiés la pertinence, l'appropriation sociale et institutionnelle du label, ainsi que ses retombées territoriales directes et indirectes.

Les sites pilotes du programme ont été sélectionnés sur la base de différents critères : la superficie de l'île (<150 km²), la présence d'écosystèmes et/ou d'écorégions d'importance mondiale, la présence d'enjeux de développement durable complémentaires entre les sites, et sur la base de partenariats préexistants entre nos institutions et les gestionnaires de ces territoires.

Ces actions de terrain seront, dans le cadre des sites pilotes des groupe 1 et 2 l'occasion de porter assistance et d'accompagner par la fourniture d'expertise, la mise en place d'opérations innovantes selon des axes prioritaires définis au démarrage du projet pour chacun des sites.

Ce sera aussi également l'occasion de mettre en place des outils d'évaluation des effets positifs directs et indirects du label sur les territoires.

Seront notamment analysés, pour chaque site pilote, les capacités du label et surtout de son processus d'obtention (i.e. intégration du « Club des îles durables ») à favoriser l'émergence, le financement et la pérennisation d'initiatives durables dans les domaines suivants :

Groupe 1, qui serait soutenu et cofinancé par le FFEM : mise en place d'actions pilotes, accompagnement des acteurs locaux et évaluation de l'efficacité du label sur les sites suivants :

- **Ile d'Ibo (Mozambique)**, dans le cadre des projets de développement du Parc National des Quirimbas - *Enjeux : consolidation d'une aire protégée, mécanismes de concertation locale et de cogestion, gouvernance participative et changement climatique*
- **Iles de la Mer d'Émeraude et des Courriers (Madagascar)**, suite à une demande d'appui et d'éventuelle labellisation émanant de l'Office du Tourisme de Diego Suarez effectuée auprès du Conservatoire du littoral en 2014 - *Enjeux : gestion du tourisme et de la pression sur les ressources naturelles*
- **Archipel des Bijagos (Guinée-Bissau)** - *Enjeux : labellisation de démarches innovantes en matière de gouvernance des pêches et des relations entre usages et préservation de la biodiversité*
- **Ile de Gorée (Sénégal)** : *Enjeux : valorisation du patrimoine culturel, gestion de la pression touristique*
- **Ile de Providencia (Colombie)** & réserve de biosphère SEAFLOWER - *Enjeux : éducation à l'environnement, gestion de la ressource en eau, valorisation du patrimoine culturel local*
- **Ile à Vache (Haïti)**, dans le cadre du programme de développement intégral impulsé par le Ministère du tourisme - *Enjeux : réhabilitation d'écosystèmes stratégiques (mangroves) & relance de la production fruitière de l'île en lien avec le tourisme*

Groupe 2 : sur soutiens locaux ou internationaux à définir, mise en place d'expertises d'appui et d'opérations pilotes sur les sites suivants:

- **Terre de Haut (Iles des Saintes)**, propriété du Conservatoire du littoral – *Enjeux : tourisme durable, bonne gestion de l'environnement (transport propre, tri des déchets, stockage de carburants...)*
- **Iles du Cap-Vert**, dans une perspective de répliation sur d'autres territoires de Macaronésie, avec le soutien du CEPF – *Enjeux : gouvernance des petites îles, développement territorial*
- **Ile de Principe (Sao Tomé & Principe)** dans le cadre d'un partenariat déjà initié avec l'UNESCO et son programme Man and Biosphere – *Enjeux : Optimisation de la gestion des ressources naturelles et des déchets*
- **Iles d'Europe : Iles d'Eigg (Ecosse) et de Samsø (Danemark)**, sur les enjeux énergétiques ; **Iles de Bretagne (sites du Conservatoire), île de Hierro (Canaries /Espagne) ;**
- **Îles de Méditerranée : Archipel des Kerkennah (Tunisie)**, sur les problématiques de gestion des ressources et des impacts du changement climatique ; **île de Tavolara (Sardaigne / Italie)** sur les problématique de gestion du tourisme et de conservation des habitats naturels ; **île de Cavallo (Corse/France)** mise en place d'accords partenariaux entre les propriétaires privés et les acteurs institutionnels...

Groupe 3 : échanges d'expériences et participation au Club des Iles Durables avec d'autres territoires insulaires ou de partenaires du Conservatoire du littoral et/ ou du FFEM sont présents tels que le Vanuatu et la Polynésie, les satellites des Fidji et les îles du Ponant, archipel des îles d'Or (France)...

Sur les problématiques et enjeux qui auront émergé lors des phases initiales d'expertise et qui n'auraient pu trouver de solution dans le cadre des financements mobilisés dans ce projet, des financements complémentaires seront recherchés pour aboutir à la mise en œuvre des solutions proposées. L'enjeu principal de ces projets initiés sur les territoires insulaires pilotes est d'aboutir à la mise en place de processus et solutions qui pourraient être répliqués sur d'autres sites insulaires ou côtiers à l'échelle internationale.

Ces phases se feront en lien étroit avec le comité d'appui dédié à l'animation et au soutien technique du Club Îles Durables : série de rencontres, échanges d'expériences, ateliers techniques et visites de terrain, à destination des gestionnaires des îles pilotes, sera organisée, dans une logique de coopérations Sud-Sud et triangulaire.



Objectif 2 : Mise en place du réseau international « Club des Iles Durables »

Il s'agira ici de structurer un réseau actif, à l'échelle internationale, le « Club des îles durables », composé d'acteurs engagés dans la promotion de la gestion durable des territoires insulaires : gestionnaires, experts et universitaires, bailleurs de fonds, représentants de la société civile – et doté de référentiels et outils méthodologiques pertinents.

Création d'une structure d'accompagnement dédiée :

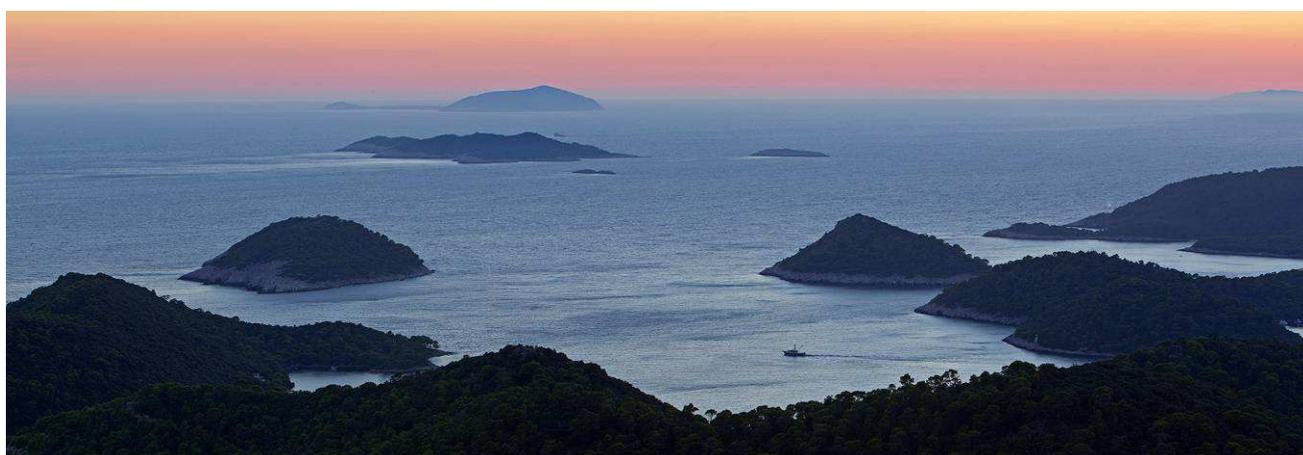
- A l'appui, l'encadrement et l'apport d'expertises sectorielles aux gestionnaires et différentes parties prenantes des sites pilotes, concernant les enjeux traités par le label (énergie, eau, déchets, biodiversité, patrimoines naturel et culturel, gouvernance, changement climatique) ;
- A l'appui, à l'évolution et à la promotion du label auprès d'institutions internationales telles que l'UNESCO, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, le GLISPA – Global Island Partnership, ainsi qu'auprès des ONG actives dans la protection des îles ;
- A la mise en place de rencontres de terrain (échanges de sites) et à l'organisation de formations regroupant différents représentants de sites ;
- Et appuyée par un Comité Technique et Scientifique international.

Création d'un pool pluridisciplinaire d'experts indépendants « certificateurs » :

- Chargés de valider l'accès aux îles candidates au « Club des Iles Durables », sur la base de clauses « minimales » ;
- Suite à l'analyse de dossiers plus complets et à des visites de terrain, de décider de l'octroi ou du retrait du label aux îles candidates - l'existence de différents paliers dans le label permettant aux îles de progresser ou d'être rétrogradées.

Dans la phase pilote, le Conservatoire du littoral mettra à disposition son vaste réseau d'experts bénévoles (experts, chercheurs, gestionnaires, élus), ainsi que l'évaluation par des pairs, i.e. réalisée par des gestionnaires d'autres îles membres du réseau.

Par ailleurs les partenaires techniques et mécènes qui rejoindraient ce club des îles durables pourraient aussi contribuer en mettant à disposition des sites pilotes des compétences et de l'expertise (temps/homme) ou directement du matériel afin d'apporter une assistance technique en relation avec leur expertise « métier » répondant aux problématiques locales pré-identifiées par le comité d'appui au Club.



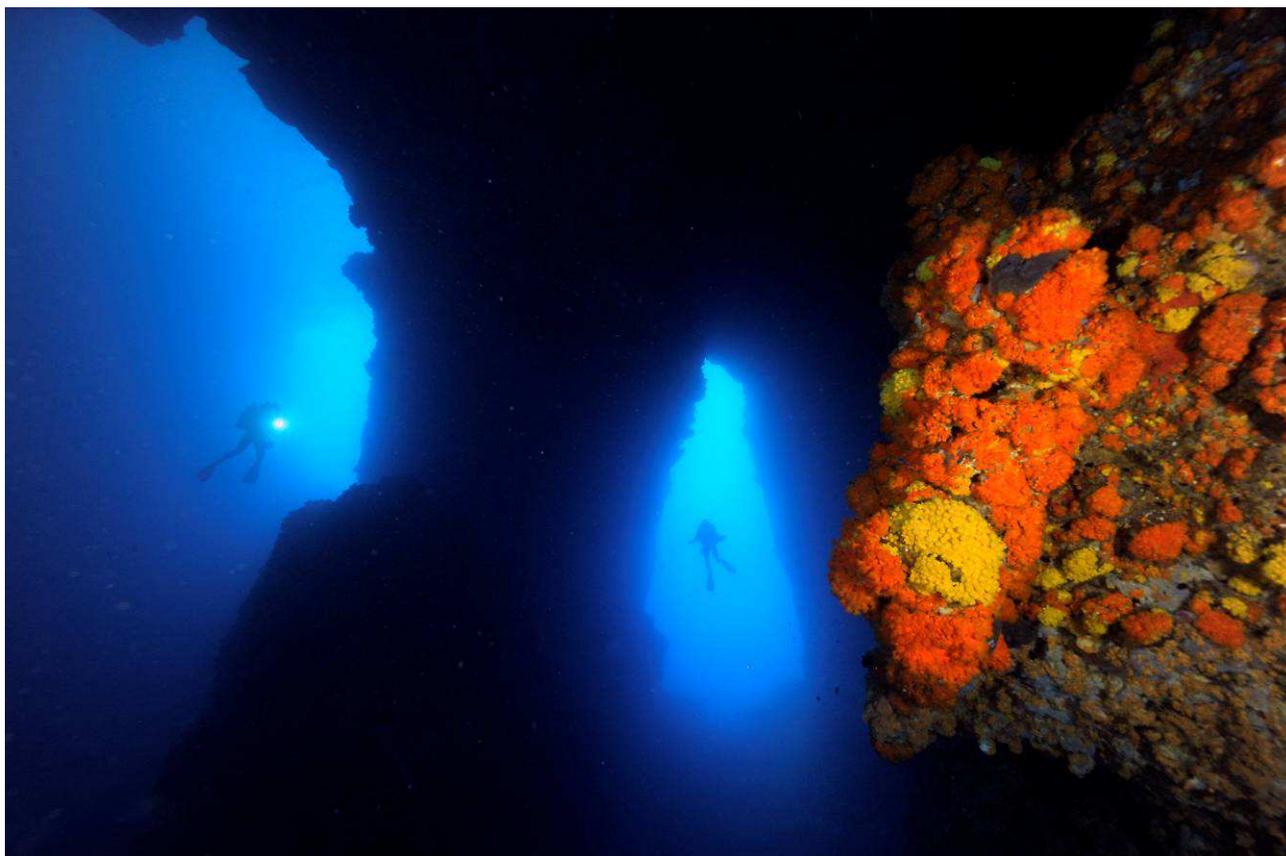
Objectif 3 : Capitaliser sur les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles au niveau international

Il s'agira ici d'identifier, parmi les projets pertinents des partenaires¹ du programme, des initiatives de gestion durable susceptibles d'être adaptées et mises en œuvre dans un contexte insulaire (terrestre et marin), mais également de définir de nouveaux outils et d'ouvrir de nouveaux espaces de capitalisation sur ces bonnes pratiques.

Etat de l'art des bonnes pratiques sectorielles en matière de développement durable en milieu insulaire, grâce à une analyse approfondie des informations publiées dans les réseaux internationaux de la CBD, du GLISPA, des SIDS, de l'UICN, de l'UNESCO ;

Dans une logique de capitalisation, une étude approfondie de projets portant sur les initiatives innovantes en matière de développement durable sera menée. Elle servira de référentiel pour orienter et guider les gestionnaires des milieux insulaires. L'analyse et le retour d'expérience des actions testées concrètement sur le terrain dans le cadre des projets soutenus par les partenaires du programme permettront de pouvoir mettre en avant les opérations efficaces, les leçons à en retenir, les pratiques et processus permettant leur succès et les écueils à éviter. La création d'une « banque d'initiatives pour les îles » qui serait portée par le comité d'appui au Club des îles durables se ferait via des supports variés (fiches pédagogiques multilingues et vidéos tutoriel), démarche déjà initiée par l'Initiative PIM et par exemple dans le cadre du projet du FFEM porté par la COI sur les îles de l'Océan Indien.

La diffusion de ces opérations de capitalisation sera au cœur des objectifs du « Club des îles durables ». La réplique de ces bonnes pratiques, que ce soit sur les îles pilotes, les sites adjacents ou encore sur les zones côtières riveraines, sera un indicateur qui sera suivi dans le cadre de cette initiative.



¹ Bailleurs, mécènes, experts associés soutiens techniques, entreprises, ONG...

Durée, coût et plan de financement provisoire

Montage institutionnel

Plan de financement

La durée du programme serait de quatre ans. Le plan de financement s'élève actuellement à 6 M EUR et repose sur :

- Un appui demandé au FFEM de 1,4 M EUR fléché notamment sur la partie « test du label sur sites pilotes » (Objectif 1 - Groupe 1), l'organisation d'ateliers de travail et de concertation entre les différents gestionnaires, ainsi que le travail de capitalisation portant sur les projets antérieurs du FFEM (Objectif 3). *Le premier comité de sélection du FFEM s'est réuni le 17 avril 2015 et a émis un premier avis favorable sur la Note d'Opportunité de Projet.*
- Un financement de l'Agence de l'Eau (0,8M€) portant notamment sur la mise en place des expertises de terrain sur les zones marines et la consolidation du réseau « Club Iles Durables » (Objectif 2) ;
- Un co-financement du Conservatoire du littoral (temps/homme et actions pour labellisation sur ses propriétés) complété par le travail effectué par le vaste réseau d'experts bénévoles (l'équivalent de 200 000 EUR/an, sur la base de 500 jours bénévoles/an), portant également sur le réseau « Club Iles Durables », et notamment sur les volets liés à l'animation du Club et à la communication extérieure (Objectif 2);
- Des financements issus des partenaires régionaux et locaux dans les zones pilotes (Ministère chargés de l'environnement et du tourisme, collectivités locales, offices du tourisme etc.) d'un montant évaluable actuellement à 0,850 M€ ;
- Des financements issus de crédits européens (Interreg) à hauteur de 1,1 pour les îles du Nord de l'Europe, dédiés aux problématiques de soutenabilité de gestion des ressources naturelles dans le cadre du Label ;
- Des financements du CEPF (Critical Ecosystem Partnership Fund), à destination des ONG locales au Cap-Vert et à Madagascar (Objectifs 1) à hauteur de 150k€
- Des financements additionnels sont actuellement sollicités auprès de représentants du secteur privé : Veolia (Objectif 2) Fondation Hermès (Objectif 1 – pour l'appui à un projet pilote en lien avec la thématique « biodiversité et savoirs-faire locaux »), Fondation Yves Rocher (Objectif 1 sur des enjeux liés à la biodiversité végétale), Fondations Mava (objectif 1), Fondation Albert II (Objectif 1), Fondation Moore (Objectifs 2 et 3), Direction DD EDF, Fondation Itancia. Les contributions pourront être apportées soit en financements d'opérations ou du Label soit en apport d'expertise métier pour un montant estimé à 0,55 M€
- Un appui potentiel de la Fondation Charles Léopold Mayer / Institut de Recherche sur la Gouvernance pour alimenter une réflexion et des travaux plus transversaux sur la gouvernance et la capitalisation des initiatives innovantes en matière de gestion durable des territoires insulaires.

Montage institutionnel

Un Secrétariat d'appui et d'animation du « Club Iles Durables », également chargé de la capitalisation des bonnes pratiques, un réseau de correspondants locaux/points focaux pour couvrir l'ensemble des îles pilotes, ainsi qu'un pool d'experts certificateurs indépendants seraient dédiés au programme.

Durant la mise en œuvre du projet, la structuration ad-hoc du Secrétariat d'appui au Club et des certificateurs sera mise en œuvre afin de conforter leur caractère international et leur indépendance par rapport au Conservatoire qui ne doit, dans ce cadre, que servir d'incubateur et de promoteur de l'initiative.

En quoi la démarche est innovante ?

Les labels sont dans l'ère du temps, et des nouvelles initiatives de certification voient le jour régulièrement : en quoi notre démarche est-elle singulière ?

Un projet novateur

- Un label unique en son genre : seul label à l'heure actuelle portant spécifiquement sur les territoires insulaires, l'un des rares proposant **un cortège d'outils d'accompagnement des candidats** (experts, fiches techniques, rencontres, formations...), **depuis leur intégration du Club Iles Durables, vers la certification de leur territoire** ;
- Un partenariat original, entre ONG, bailleurs de fonds environnementaux, fondations, entreprises, collectivités locales et représentants de la société civile ;
- Un label qui permet de développer un panel d'outils de capitalisation des projets de ses partenaires, et de consolider des références techniques et scientifiques sur les grands enjeux du développement durable en les testant concrètement sur des sites pilotes;

Un projet démonstratif et reproductible

- Permet d'impulser des dynamiques **d'innovation technologiques et scientifiques** répondant à des enjeux globaux (au sujet notamment de la résilience) ainsi que des innovations en termes de gouvernance multi-acteurs (articulation des savoirs scientifiques et communs) ;
- Mise en place d'un **système de « tutorat »** entre les îles : les îles détentrices du label s'engagent à accompagner celles qui souhaitent effectuer une démarche similaire ;
- Critères d'éligibilité des îles adaptables et label **« par paliers »** pour permettre d'accompagner un plus grand nombre de territoires insulaires dans leurs initiatives de gestion durable des ressources.
- **« Iles laboratoires du développement durable »** pour initier et valoriser des bonnes pratiques, susceptibles d'être répliquées à d'autres échelles de territoire, notamment via le Club des Iles Durables.

Un projet responsable

- Priorité donnée aux territoires ayant intégré des démarches de concertation étroite avec les habitants et critères d'obtention du label qui mentionnent clairement **l'importance de la gouvernance participative** ;
- Un label et une démarche d'obtention promoteurs de projets de territoires « harmonieux » visant un juste **équilibre entre développement socio-économique, valorisation des sites et préservation de l'environnement** ;
- **Transparence de la démarche** : critères d'éligibilité des îles et d'obtention du label lisibles, intelligibles, accessibles à tous, et soumis aux feed-back des parties prenantes (ONG, habitants, gestionnaires, etc.) ;
- **Indépendance** claire entre le « Club des Iles Durables » et le comité d'experts certificateurs.

